



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2000
Français
Original: arabe

Cinquante-cinquième session

Point 95 f) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable : promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Ahmed **Amaziane** (Maroc)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 95 de l'ordre du jour (voir A/55/582, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa f) de ce point à ses 34e et 41e séances, les 15 novembre et 6 décembre 2000. On trouvera dans les comptes rendus analytiques correspondants un résumé des débats consacrés par la Commission au point 95 f) (A/C.2/55/SR.34 à 41).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/55/L.31 et A/C.2/55/L.55

2. À la 34e séance, le 15 novembre, le représentant du Nigéria, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Le Programme solaire mondial 1996-2005 » (A/C.2/55/L.31), qui était ainsi rédigé :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998 et 54/215 du 22 décembre 1999 relatives au Programme solaire mondial 1996-2005,

Rappelant également la résolution 14, relative au Programme solaire mondial 1996-2005, que la Conférence générale de l'Organisation des Nations

* Le rapport de la Commission sur ce point sera publié en neuf parties, sous la cote A/55/582 et Add.1 à 8.

Unies pour l'éducation, la science et la culture a adoptée à sa vingt-neuvième session en novembre 1997,

Réaffirmant que le Sommet solaire mondial, tenu à Harare les 16 et 17 septembre 1996, lors duquel a été adoptée la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable et approuvée l'élaboration du Programme solaire mondial 1996-2005, a marqué un progrès dans la mise en oeuvre d'Action 21, programme d'action multiforme et, en même temps, fondamental en vue de la réalisation du développement durable,

Rappelant la résolution 19 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa trentième session, en novembre 1999, concernant le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables, qui constitue l'un des principaux projets de caractère universel du Programme solaire mondial 1996-2005,

Réaffirmant qu'il importe au plus haut point de déployer, aux niveaux national et international, des efforts concertés dans la poursuite du développement durable, et qu'il faut notamment fournir des ressources financières et transférer des techniques qui permettent d'utiliser des systèmes énergétiques économiques et de recourir plus largement aux sources d'énergies renouvelables ne portant pas atteinte à l'environnement,

Estimant qu'elle continue à jouer un rôle important dans la promotion du Programme solaire mondial 1996-2005,

Prenant note du rôle central joué par la Commission du développement durable et le Conseil économique et social en tant que cadres de discussion des sources d'énergies nouvelles et renouvelables et du développement durable,

Sachant gré au Secrétaire général de l'action qu'il continue à mener pour porter le Programme solaire mondial 1996-2005 à l'attention des sources de financement et d'assistance technique pertinentes,

Soulignant que pour atteindre des résultats plus concrets dans l'application du Programme solaire mondial 1996-2005, il faudra que toutes les parties intéressées, notamment les gouvernements, les organismes multilatéraux de financement et les organismes compétents des Nations Unies, y collaborent activement,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour donner suite à la résolution 54/215 de l'Assemblée générale, et notamment pour promouvoir la mobilisation de ressources;

2. *Note avec satisfaction* le rôle que la Commission solaire mondiale continue à jouer dans la mobilisation d'un appui et d'une assistance au niveau international en vue de l'exécution de nombreux projets nationaux hautement prioritaires du Programme solaire mondial 1996-2005 relatifs aux sources d'énergies renouvelables, dont bon nombre sont actuellement financés par les pays eux-mêmes;

3. *Note* que si un appui financier appréciable a été fourni par un certain nombre de pays développés qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et par certaines organisations intergouvernementales, appartenant

ou non au système des Nations Unies, en vue de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, il reste encore beaucoup à faire à cet égard;

4. *Souligne* que d'importantes ressources financières nouvelles et additionnelles demeurent nécessaires pour appuyer les efforts que font les pays en développement qui s'orientent vers des modes durables de production et de consommation énergétiques;

5. *Reconnaît* que les services d'approvisionnement des campagnes en énergie, y compris les mécanismes financiers, devraient être conçus pour favoriser au maximum la gestion locale;

6. *Réitère son appel* à toutes les institutions de financement et aux donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés, ainsi qu'aux institutions régionales de financement et aux organisations non gouvernementales, pour qu'ils appuient, selon qu'il conviendra, les efforts actuellement déployés pour développer le secteur de l'énergie renouvelable dans les pays en développement en s'appuyant sur des sources d'énergie renouvelables non polluantes, dont la viabilité a été démontrée, tout en tenant pleinement compte de la structure de développement des économies fondées sur l'énergie des pays en développement, et pour qu'ils aident à réunir les investissements requis pour étendre l'approvisionnement en énergie au-delà des zones urbaines;

7. *Engage* le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de promouvoir la mobilisation d'une assistance technique et d'un financement adéquats, de renforcer l'efficacité des fonds internationaux disponibles et d'en assurer l'utilisation intégrale, en vue de la mise en oeuvre effective de projets nationaux et régionaux hautement prioritaires dans le domaine des sources d'énergie renouvelables;

8. *Souligne* la nécessité d'intensifier la recherche-développement à l'appui d'un développement énergétique durable, ce qui exigera, de la part de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements et le secteur privé, qu'elles s'engagent davantage à apporter les ressources financières et humaines qu'exige l'accélération des efforts de recherche;

9. *Reconnaît* que pour développer l'emploi des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables, il importe de diffuser les technologies disponibles à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

10. *Prend note* de la décision de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relative à l'importance stratégique du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005 pour réaliser l'objectif du développement durable, et encourage le Directeur général de cette organisation à mobiliser toutes les ressources, tant humaines que financières, pour assurer la mise en oeuvre effective du Programme et à s'employer à sensibiliser l'opinion publique dans tous les États Membres à cette question, avec l'appui des institutions internationales, régionales et nationales, tant publiques que privées;

11. *Invite* le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à veiller à la mise en oeuvre effective du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables 1996-2005 dans les différentes régions et à renforcer, en tant que projet pilote, le volet africain de ce Programme;

12. *Prend note* de l'action menée par le Groupe de travail interorganisations sur l'énergie pour faire en sorte que les travaux entrepris au titre du Programme solaire mondial 1996-2005 aident la Commission du développement durable à examiner le thème de l'énergie à sa neuvième session, qui doit se tenir en 2001;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations compétentes, un rapport sur les mesures concrètes qui auront été prises en vue de la mise en oeuvre effective du Programme solaire mondial 1996-2005, y compris la promotion de la mobilisation des ressources;

14. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, au titre de la question intitulée "Environnement et développement durable", une question subsidiaire intitulée "Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005". »

3. À la 41e séance, le 6 décembre, le Président de la Commission, au nom du Vice-Président, Navid Hanif (Pakistan), a présenté un projet de résolution (A/C.2/55/L.55), déposé par le Vice-Président à l'issue des consultations officieuses portant sur le projet de résolution A/C.2/55/L.31.

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/55/L.55 (voir par. 6).

5. Le projet de résolution A/C.2/55/L.55, ayant été adopté, le projet de résolution A/C.2/55/L.31 a été retiré par ses auteurs.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Le Programme solaire mondial 1996-2005

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/7 du 16 octobre 1998 et 54/215 du 22 décembre 1999 relatives au Programme solaire mondial 1996-2005,

Rappelant également la résolution 14, relative au Programme solaire mondial 1996-2005, que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour

l'éducation, la science et la culture a adoptée à sa vingt-neuvième session en novembre 1997¹,

Réaffirmant que le Sommet solaire mondial, tenu à Harare les 16 et 17 septembre 1996, lors duquel a été adoptée la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable² et approuvée l'élaboration du Programme solaire mondial 1996-2005³, a marqué un progrès dans la mise en oeuvre d'Action 21⁴, programme d'action multiforme et, en même temps, fondamental en vue de la réalisation du développement durable,

Rappelant la résolution 19 adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa trentième session, en novembre 1999⁵, concernant le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergie renouvelable, qui constitue l'un des principaux projets de caractère universel du Programme solaire mondial 1996-2005,

Réaffirmant qu'il importe au plus haut point de déployer, aux niveaux national et international, des efforts concertés dans la poursuite du développement durable, et qu'il faut notamment fournir des ressources financières et transférer des techniques qui permettent d'utiliser des systèmes énergétiques économiques et de recourir plus largement aux sources d'énergie renouvelables ne portant pas atteinte à l'environnement,

Estimant qu'elle continue à jouer un rôle important dans la promotion du Programme solaire mondial 1996-2005,

Prenant note du rôle central joué par la Commission du développement durable et le Conseil économique et social en tant que cadres de discussion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et du développement durable,

Sachant gré au Secrétaire général de l'action qu'il continue à mener pour porter le Programme solaire mondial 1996-2005 à l'attention des sources de financement et d'assistance technique pertinentes,

Préconisant de nouvelles mesures visant à assurer que le Programme solaire mondial 1996-2005 soit pleinement intégré et s'inscrive dans le cadre de l'ensemble des efforts déployés par les organismes des Nations Unies en vue de réaliser l'objectif du développement durable,

Soulignant que, pour atteindre des résultats plus concrets dans l'application du Programme solaire mondial 1996-2005, il faudra que toutes les parties intéressées, notamment les gouvernements, les organismes multilatéraux de financement et les organismes compétents des Nations Unies, y collaborent activement,

¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt-neuvième session, Paris, 21 octobre-12 novembre 1997*, vol. I : Résolutions.

² A/53/395, annexe, sect. II.

³ Ibid., annexe, sect. V.D.

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, trentième session, Paris, 26 octobre-17 novembre 1999*, vol. I : Résolutions.

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général⁶ sur les mesures prises pour donner suite à la résolution 54/215 de l'Assemblée générale, et notamment pour promouvoir la mobilisation de ressources;

2. *Note avec satisfaction* le rôle que la Commission solaire mondiale continue à jouer dans la mobilisation d'un appui et d'une assistance au niveau international en vue de l'exécution de nombreux projets nationaux hautement prioritaires du Programme solaire mondial 1996-2005 relatifs aux sources d'énergie renouvelables, dont bon nombre sont actuellement financés par les pays eux-mêmes;

3. *Note* que si un appui financier appréciable a été fourni par un certain nombre de pays développés qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies et par certaines organisations intergouvernementales, appartenant ou non au système des Nations Unies, en vue de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005, il reste encore beaucoup à faire à cet égard;

4. *Invite* la communauté internationale à appuyer, au besoin, notamment grâce à un apport de ressources financières, les efforts que font les pays en développement qui s'orientent vers des modes durables de production et de consommation énergétiques;

5. *Reconnaît* que les services d'approvisionnement des campagnes en énergie, y compris leur financement, devraient être conçus pour favoriser au maximum la gestion locale, selon qu'il conviendra;

6. *Réitère son appel* à toutes les institutions de financement et aux donateurs bilatéraux et multilatéraux concernés, ainsi qu'aux institutions régionales de financement et aux organisations non gouvernementales, pour qu'ils appuient, selon qu'il conviendra, les efforts actuellement déployés pour développer le secteur de l'énergie renouvelable dans les pays en développement en s'appuyant sur les sources d'énergie renouvelables non polluantes, dont la viabilité a été démontrée, tout en tenant pleinement compte de la structure de développement des économies fondées sur l'énergie des pays en développement, et pour qu'ils aident à réunir les investissements requis pour étendre l'approvisionnement en énergie au-delà des zones urbaines;

7. *Engage* le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de promouvoir la mobilisation d'une assistance technique et d'un financement adéquats, de renforcer l'efficacité des fonds internationaux disponibles et d'en assurer l'utilisation intégrale, en vue de la mise en oeuvre effective de projets nationaux et régionaux hautement prioritaires dans le domaine des sources d'énergie renouvelables;

8. *Souligne* la nécessité d'intensifier la recherche-développement à l'appui d'un développement énergétique durable, ce qui exigera, de la part de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements et le secteur privé, qu'elles s'engagent davantage à apporter les ressources financières et humaines qu'exige l'accélération des efforts de recherche;

9. *Reconnaît* que pour développer l'emploi des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables, il importe de diffuser les technologies disponi-

⁶ A/55/91.

bles à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

10. *Prend note* de la décision de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture concernant la contribution du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergie renouvelable 1996-2005 à la réalisation de l'objectif du développement durable⁵, et encourage le Directeur général de cette organisation, dans ce contexte, à mobiliser des ressources, tant humaines que financières, selon le mandat qui lui a été confié, pour assurer la mise en oeuvre effective du Programme et à s'employer à sensibiliser l'opinion publique dans tous les États Membres à cette question, avec l'appui des institutions internationales, régionales et nationales, tant publiques que privées;

11. *Invite* le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à veiller à la mise en oeuvre effective du Programme mondial d'éducation et de formation 1996-2005 dans les différentes régions et à renforcer, en tant que projet pilote, le volet africain de ce programme;

12. *Engage* le Groupe de travail ad hoc interorganisations sur l'énergie à poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les travaux entrepris au titre du Programme solaire mondial 1996-2005 soient pleinement intégrés et s'insèrent dans le cadre des efforts déployés par les organismes des Nations Unies en vue de réaliser les objectifs du développement durable ainsi qu'à coordonner les contributions de toutes les organisations pertinentes du système des Nations Unies à l'examen du thème de l'énergie par la Commission du développement durable à sa neuvième session, qui doit se tenir en 2001, et à l'occasion de son examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir en 2002;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations compétentes, un rapport sur les mesures concrètes qui auront été prises en vue de la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre effective du Programme solaire mondial 1996-2005 et sur la mobilisation de ressources à cette fin;

14. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », une question subsidiaire intitulée « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 ».